



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Room 100,
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6
Bid Fax: (204) 983-0338

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Ultra High Pressure Liquid Chromato	
Solicitation No. - N° de l'invitation 01586-150482/A	Date 2015-12-22
Client Reference No. - N° de référence du client 01586-150482	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$WPG-070-9714	
File No. - N° de dossier WPG-5-38225 (070)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-02-01	Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Barenz, Leanne	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg070
Telephone No. - N° de téléphone (204) 229-6909 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND AGRI-FOOD 5403-1 AVE S. P.O.BOX 3000 MAIN LETHBRIDGE Alberta T1J4B1 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western
Region
Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	2
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	3
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	4
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	4
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	4
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	4
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	5
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	5
6.2 BESOIN	5
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
6.4 MANDATORY DATE DE LIVRAISON	6
6.5 RESPONSABLES	6
6.6 PAIEMENT	7
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	7
6.8 ATTESTATIONS.....	7
6.9 LOIS APPLICABLES	7
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	7
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	8
6.12 ASSURANCES	8

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01586-150482/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01586-150482

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité applicable à cette sollicitation.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (OMC-AMP), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) , et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) .

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01586-150482/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01586-150482

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copies papier)
Section II : Soumission financière (1 copies papier)
Section III : Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01586-150482/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01586-150482

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Capacité d'exécuter la totalité des travaux décrits à l'annexe A.
- b) Présentation de prix fermes pour l'ensemble des articles figurant à l'annexe B.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* A0220T (2015-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01586-150482/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01586-150482

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Formatted: Indent: Left: 0 cm

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité applicable à ce contrat .

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01586-150482/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01586-150482

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Mandatory Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 Mars , ici 2016.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Leanne Barenz
Supply Specialist
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
100-167 Lombard Ave
Winnipeg, MB., R3C 2Z1

Téléphone : 204-229-6909
Télécopieur : 204-983-7796
Courriel : leanne.barenz@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____ TBD _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01586-150482/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01586-150482

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B, selon un montant total de __TBD__ \$. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;

N° de l'invitation - Solicitation No.
01586-150482/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01586-150482

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
- b) les conditions générales 2010A (2015-09-03) biens (complexité moyenne);
 - c) Annexe A, Besoin;
 - d) Annexe B, Base de paiement;;
 - e) la soumission de l'entrepreneur en date du ____TBD____

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

6.12 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2008-05-12) Assurances

ANNEXE A

DEMANDE

CLUHP-SM/SM

Système de chromatographie en phase liquide ultra haute performance et de spectrométrie de masse en tandem

Spécifications

1. Le système doit comprendre un système de CLUHP et une pompe, ainsi qu'un système de SM en tandem (à triple quadripôle, QQQ), un échantillonneur automatisé avec plateau et seringue, un générateur d'azote, ainsi qu'un ordinateur individuel (ordinateur et écran) et les logiciels (avec licence pour analyse de données) requis aux fins de l'exploitation de l'instrument, y compris des caractéristiques de commande et la capacité de séparer, d'identifier et de quantifier les molécules qui nous intéressent.
2. Doit comprendre l'installation, la configuration et les tests de vérification.
3. Doit comprendre une formation de familiarisation (minimum de 3 jours) avec aide fournie sur place.
4. Les plateaux de l'échantillonneur automatisé doivent avoir une capacité d'au moins 120 flacons et comprendre une boucle d'injection.
5. Une seringue pour CLHP doit être comprise.
6. L'alimentation électrique doit être conforme aux normes canadiennes : 100-120 V (ou 200-220 V c.a.), 1000 VA max., 50/60 Hz, circuit de 15 A.
7. Doit comporter un compartiment thermostaté ayant une capacité de 6 à 8 colonnes et une gamme de températures de 4 à 110 °C, et comprendre un échangeur de chaleur et les raccords nécessaires.
8. Une vanne à six (6) orifices est nécessaire, y compris la tête de vanne.
9. La pompe doit être munie d'un système d'élimination du bruit.
10. Doit comporter une source d'ICPA (ionisation chimique à pression atmosphérique) pour CL/SM, comprenant une chambre de pulvérisation, une aiguille à décharge par effet de couronne, un nébuliseur, un vaporisateur pour ICPA et une trousse d'étalonnage.
11. Doit comporter une pompe à haut régime avec une bonne gamme de puissances (1300 bars), permettant l'obtention d'un débit de 5 mL/min et d'un mélange binaire à haute pression. Devrait comprendre un dispositif de nettoyage du joint, une trousse d'outils, un compartiment à solvant, des bouteilles.
12. Les modes de balayage doivent comprendre : balayage en mode SM; balayage d'ion produit en mode SM/SM; mode de suivi de réactions multiples (mode SRM); balayage de perte/gain de neutres en mode SM/SM; balayage d'ions précurseurs; suivi d'ions sélectionnés (SIM).
13. Doit pouvoir accepter des modes d'ionisation supplémentaires (tels que la photo-ionisation à pression atmosphérique [PIPA]).
14. Dispositif unique de commande : la méthode doit permettre de commander pleinement le système de CLUHP et de spectrométrie de masse à triple quadripôle (et d'assurer la communication entre les deux) avec un système de données à entrée unique (de sorte qu'advenant des conditions non optimales, le système arrête alors l'injection de l'échantillon).
15. Optimisation complète par vérification automatisée de l'étalonnage en masse et de la sensibilité de l'instrument.
16. Sensibilité : le rapport signal/bruit (S/B) devraient être au minimum de 100 000/1 (mode SM/SM, électropulvérisation sur colonne, pour les modes d'IEP positif et négatif). Le rapport S/B le plus élevé possible étant recherché¹.
17. La limite de détection du système doit être d'au moins 0,75 fg de réserpine/chloramphénicol en mode positif/négatif (ou l'équivalent).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01586-150482/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01586-150482

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

18. La gamme dynamique linéaire doit être d'au moins 1×10^6 (la gamme dynamique linéaire la plus grande possible étant recherchée²).
19. La gamme des masses doit être de 2 à 2050 Da.
20. Stabilité en masse : 0,1 Da ou moins en 24 h.
21. La vitesse de balayage maximale doit être de 12 000 Da/s ou plus.
22. La vitesse d'acquisition maximale en suivi de réactions multiples (mode SRM) doit être de 500 SRM/s ou plus.
23. Le nombre de transitions en SRM devraient être d'au moins 450 par segment temporel, avec un minimum de 40 000 transitions ioniques par méthode.
24. Le temps d'intégration minimal en mode SRM doit être de 1 ms.
25. Le temps de passage du mode négatif au mode positif, ou l'inverse, doit être de 20 à 30 ms.
26. Bases de données exhaustives sur les composés et bibliothèques de SRM amorcés avec conditions de CL, échantillons et colonnes pleinement optimisées.
27. Accès à des bases de données optimisées sur des agents antimicrobiens et des pesticides³.
28. Une garantie d'un (1) an est requise, comprenant la main-d'œuvre, les pièces et les frais de déplacement.
29. La livraison en 24 heures des pièces à l'échelle de l'Amérique du Nord est souhaitable afin de réduire au minimum l'arrêt des activités analytiques après l'expiration de la garantie⁴.
30. Doit comprendre une imprimante (capacité d'impression en noir et blanc acceptable).

Explications liées aux demandes spécifiques :

1. Une sensibilité plus élevée est hautement recherchée pour obtenir des limites de détection des méthodes et du système inférieures (LDM et LDS, respectivement). Les composés qui nous intéressent comprennent les pesticides, les agents antimicrobiens et les hormones, qui peuvent être présents à des niveaux inférieurs à la partie par billion ($x/10^{12}$) dans une grande variété de matrices, dont l'eau, la terre et le fumier. La valeur mentionnée dans les spécifications est de 100 000/1, mais des systèmes avec un rapport encore plus élevé seraient préférables pour nos travaux.
2. La gamme dynamique linéaire est la valeur qui définit les limites inférieure et supérieure de détection du signal. La gamme dynamique linéaire est un autre qualificatif de la sensibilité. Avec les composés qui nous intéressent, comme les œstrogènes et les hormones, qui sont bioactifs à des concentrations extrêmement faibles, mais qui pourraient être présents à des concentrations élevées, plus la gamme est large et plus on pourra couvrir tous les scénarios de quantification possibles. Une gamme dynamique linéaire de 1×10^6 à ce titre n'est vraiment qu'une valeur minimum, la plus élevée possible étant recherchée.
3. Tout laboratoire d'analyse de résidus à l'état de traces doit consacrer énormément de temps à développer des méthodes spécifiquement adaptées à ses propres systèmes et conditions. Par conséquent, un accès à des méthodes optimisées dans des bases de données sur des groupes de composés qui nous intéressent nous ferait gagner beaucoup de temps, de ressources et d'argent, ainsi qu'à tous nos collaborateurs.
4. Le système sera utilisé virtuellement à temps plein une fois configuré et exploité. Toute interruption de la charge de travail constitue un inconvénient majeur étant donné que plusieurs des composés qui nous intéressent et intéressent nos partenaires sont à durée de vie critique. Par conséquent, la livraison en 24 heures de pièces à l'échelle de l'Amérique du Nord ou du Canada représente une grande valeur pour nos activités.

Liste des abréviations :

ICPA : Ionisation chimique à pression atmosphérique
PIPA : Photo-ionisation à pression atmosphérique
Da : Dalton
IEP : Ionisation par électropulvérisation
CL/SM : Chromatographie en phase liquide/spectrométrie de masse

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01586-150482/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01586-150482

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

SRM : Suivi de réactions multiples
SM : Spectromètre de masse
SM/SM : Spectromètre de masse en tandem
QQQ : Spectromètre de masse à triple quadripôle
S/B : Rapport signal/bruit
SIM : Suivi d'ions sélectionnés
CLUHP-SM/SM : Système de chromatographie en phase liquide ultra haute performance et de spectrométrie de masse en tandem
V : Volt
V c.a. : Volt de courant alternatif

N° de l'invitation - Sollicitation No.
01586-150482/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01586-150482

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B
BASE DE PAIEMENT

Article	Description	Quantité	Prix
1	CLUHP-SM/SM Système de chromatographie en phase liquide ultra haute performance/spectrométrie de masse en tandem Conformément aux exigences figurant à l'annexe A, y compris tous les frais de mise en service, la garantie et la livraison	1 unité	_____ \$
			TPS _____ \$
			Total _____ \$

ANNEXE C

CRITÈRES D'ÉVALUATION

DIRECTIVES :

1. Le soumissionnaire doit mentionner à quel endroit dans son offre est mentionné chacun des critères obligatoires.
2. Le soumissionnaire doit démontrer clairement comment il satisfait à chaque critère indiqué ci-dessous.
3. Afin de démontrer clairement que tous les critères obligatoires sont respectés, les soumissionnaires doivent présenter des spécifications et/ou une documentation descriptive complètes des articles proposés. En l'absence de toute brochure ou autre document de cette nature ayant été publié, un exposé descriptif de l'équipement proposé est alors requis afin d'indiquer que les soumissionnaires satisfont aux spécifications.
4. Les spécifications et/ou la documentation descriptive complètes devraient être soumises avec la soumission, mais pourraient l'être à une date ultérieure. Si les spécifications et/ou la documentation descriptive complètes ne sont pas soumises tel que requis, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire à qui elle fournira un délai pour satisfaire aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans le délai prévu aura pour conséquence de rendre la soumission non recevable.

Art. n°	Description	Conforme Oui ou non	Numéro de page de renvoi
1	Le système doit comprendre un système de CLUHP et une pompe, ainsi qu'un système de SM/SM (à triple quadripôle, QQQ), un échantillonneur automatisé avec plateau et seringue, un générateur d'azote, ainsi qu'un ordinateur individuel (ordinateur et écran) et les logiciels (avec licence pour l'analyse de données) requis aux fins de l'exploitation du système, y compris les caractéristiques de commande et la capacité de séparer, identifier et quantifier les molécules qui nous intéressent.		
2	Doit comprendre l'installation, la configuration et les tests de vérification.		
3	Doit comprendre une formation de familiarisation (minimum de 3 jours) avec aide fournie sur place.		
4	Les plateaux de l'échantillonneur automatisé doivent avoir une capacité d'au moins 120 flacons et comprendre une boucle d'injection.		
5	Une seringue pour CLHP doit être comprise.		
6	L'alimentation électrique doit être conforme aux normes canadiennes : 100-120 V (ou 200-220 V c.a.), 1000 VA max., 50/60 Hz, circuit de 15 A.		
7	Doit avoir un compartiment thermostaté pour 6 à 8 colonnes et une gamme de températures de 4 à 110 °C, et comprendre un échangeur de chaleur et les raccords nécessaires.		
8	Une vanne à six (6) orifices est nécessaire, y compris la tête de vanne.		
9	La pompe doit être munie d'un système d'élimination du bruit.		
10	Doit comporter une source d'ICPA (ionisation chimique à pression atmosphérique) pour de CL/SM, y compris une chambre de pulvérisation, une aiguille à décharge par effet de couronne, un nébuliseur, un vaporisateur d'ICPA et une trousse d'étalonnage.		

N° de l'invitation - Solicitation No.
01586-150482/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
01586-150482

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
WPG070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

11	Doit comporter une pompe à haut régime avec une bonne gamme de puissances (1300 bars), permettant un débit de 5 mL/min et un mélange binaire à haute pression. Devrait comprendre un dispositif de nettoyage du joint, une trousse d'outils, un compartiment à solvant, des bouteilles.			
12	Les modes de balayage doivent comprendre : balayage en mode SM; balayage d'ion produit en mode SM/SM; mode de suivi de réactions multiples (mode SRM); balayage de perte/gain de neutres en mode SM/SM; balayage d'ion précurseur; suivi d'ions sélectionnés (SIM).			
13	Doit pouvoir accepter des modes d'ionisation supplémentaires (tels que la photo-ionisation à pression atmosphérique [PIPA]).			
14	Point unique de commande : la méthode doit permettre de commander pleinement le système de CLUHP et de spectrométrie de masse à triple quadripôle (et d'assurer la communication entre les deux) avec un système de données à entrée unique (de sorte qu'advenant des conditions non optimales, le système arrête alors l'injection de l'échantillon).			
15	Optimisation complète par vérification automatisée de l'étalonnage en masse et de la sensibilité de l'instrument.			
16	Sensibilité : le rapport signal/bruit (S/B) devraient être au minimum de 100 000/1 (mode SM/SM, électropulvérisation sur colonne, pour les modes d'IEP positif et négatif). Le rapport S/B le plus élevé possible étant recherché ¹ .			
17	La limite de détection du système doit être d'au moins 0,75 fg de réserpine/chloramphénicol en mode positif/négatif (ou l'équivalent).			
18	La gamme dynamique linéaire doit être d'au moins 1×10^5 (la gamme dynamique linéaire la plus grande possible étant recherchée ²).			
19	La gamme des masses doit être de 2 à 2050 Da.			
20	Stabilité en masse : 0,1 Da ou moins en 24 h.			
21	La vitesse de balayage maximale doit être de 12 000 Da/s ou plus.			
22	La vitesse d'acquisition maximale en suivi de réactions multiples (mode SRM) doit être de 500 SRM/s ou plus.			
23	Le nombre de transitions en SRM devraient être d'au moins 450 par segment temporel, avec un minimum de 40 000 transitions ioniques par méthode.			
24	Le temps d'intégration minimal en mode SRM doit être de 1 ms.			
25	Le temps de passage du mode négatif au mode positif, ou l'inverse, doit être de 20 à 30 ms.			
26	Bases de données exhaustives sur les composés et bibliothèques de SRM amorcés avec conditions de CL, échantillons et colonnes pleinement optimisés.			
27	Accès à des bases de données optimisées sur des agents antimicrobiens et des pesticides ³ .			
28	Une garantie d'un (1) an est requise, comprenant la main-d'œuvre, les pièces et les frais de déplacement.			
29	La livraison en 24 heures des pièces à l'échelle de l'Amérique du Nord est souhaitable afin de réduire au minimum l'arrêt des activités analytiques postérieures à la garantie ⁴ .			
30	Doit comprendre une imprimante (capacité d'impression en noir et blanc acceptable).			
31	Tous les produits livrables doivent être livrés au plus tard le 31 mars 2016.			